

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

N°	Objet	Vote
0	Appel des membres	
1	Nomination du secrétaire de séance	Damien FOUILLET
2	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025	A l'unanimité
3	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis dans le cadre d'un accord local	A l'unanimité
4	Amendes de police - Demande de subvention au Conseil Départemental 41	A l'unanimité
5	SMIEEOM – Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de pose de points d'apport volontaire enterrés destinés à la collecte des déchets recyclables	A l'unanimité
6	Syndicats de Vidéoprotection – Extension du périmètre	A l'unanimité
7	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau 2024	Prend acte
8	Tarifs 2025-2026 Opération « SPORT+ »	A l'unanimité
9	Création d'un poste permanent d'adjoint technique temps complet	A l'unanimité
10	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – agents au sein des services administratifs	A l'unanimité
11	Questions diverses	

Liste affichée et mise en ligne le 10 juin 2025



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2025**

SÉANCE OUVERTE À 19H04

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : M. ARNOULT – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CARRÉ- Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. GUDIN – Mme JANSSENS – M. KERMORVAN – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU – M. THELLIER

ABSENTS :

Mme CHALOPIN donne pouvoir à Mme MONSALLIER
Mme DESGRANGE donne pouvoir à Mme FORTIER
M. DUMONT-DAYOT donne pouvoir à M. HÉNAULT
M. IORDACHE donne pouvoir à M. MONJAL
Mme JOSSELIN donne pouvoir à M. KERMORVAN
Mme AZEVEDO-LOURENÇO
Mme CHEN
Mme LELOUP
Mme SIMON

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. FOUILLET est désigné secrétaire de séance.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 03 avril 2025.

3°) FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer, à 62 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher-Controis réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	6787	7
SELLES-SUR-CHER	4225	4
MONTRICHARD VAL DE CHER	3641	4
SAINT-AIGNAN-SUR-CHER	2826	3
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	2711	3
NOYERS-SUR-CHER	2654	2
CHATILLON-SUR-CHER	1661	2

SOINGS-EN-SOLOGNE	1570	2
PONTLEVOY	1537	2
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	1458	2
FAVEROLLES-SUR-CHER	1426	2
FRESNES	1199	2
THESEE	1171	2
MAREUIL-SUR-CHER	1155	2
SASSAY	1110	2
CHISSAY-EN-TOURAIN	1076	2
MEUSNES	1039	2
MONTHOU-SUR-CHER	993	2
SEIGY	982	1
CHEMERY	944	1
VALLIERES-LES-GRANDES	944	1
ANGE	801	1
POUILLE	786	1
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	777	1
COUDDES	534	1
CHATEAUVIEUX	524	1
COUFFY	503	1
GY-EN-SOLOGNE	496	1
OISLY	390	1
CHOUSSY	352	1
MEHERS	308	1
LASSAY-SUR-CROISNE	243	1
ROUGEOU	161	1

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4°) AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 41

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher les sommes correspondantes aux tableaux ci-dessous au titre des amendes de police.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	78 911,30 € HT	- Amendes de police (20% minimum)	16 605,37 €
Panneaux de signalisation	4 115,57 € HT	- Commune :	66 421,50 €
- Total :	83 026,87 € HT	- Total :	83 026,87 €

5°) SMIEEOM – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UNE OPÉRATION DE POSE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré l'unanimité,

VALIDE les termes de la convention jointe.

S'ENGAGE à verser au SMIEEOM Val de Cher une subvention qui servira à couvrir les coûts toutes taxes comprises de génie civil et déviation de réseaux, conformément à la convention qui nous lie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

6°) SYNDICAT DE VIDÉOPROTECTION – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

- l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Loir-et-Cher aux communes de Chissay-en-Touraine, Santenay, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Vernou-en-Sologne.
- le retrait de la commune de Millançay.

7°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU 2024

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel pour l'exercice sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.

8°) TARIFS 2025-2026 OPÉRATION « SPORT + »

M. MONJAL présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. ARNOULT fait remarquer qu'il n'y a pas de précisions dans la délibération quant à la date de début de l'opération.

Il demande également que ces dossiers soient travaillés en aval en commission.

M. MONJAL lui indique que la délibération sera complétée en conséquence et qu'il a bien pris note de sa remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les tarifs appliqués à compter du 1^{er} juillet selon le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Nouveaux Tarifs (semaine)	
	Commune	Hors commune
0 < QF1 < 350	45 €	55 €
351 < QF2 < 750	50 €	60 €
751 < QF3 < 1 000	55 €	65 €
1 001 < QF4 < 1 400	60 €	70 €
1 401 < QF5 < 1 700	65 €	75 €
QF6 + 1 700	70 €	80 €

9°) CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET

M. MONJAL présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de créer au tableau des effectifs trois emplois permanents à temps complet

- d'agent des espaces verts,

au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois technique à raison de 35/35^{ème}.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

AUTORISE Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 01/08/2025.

10°) DÉLIBÉRATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – AGENT AU SEIN DES SERVICES ADMINISTRATIFS

M. MONJAL présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre, est créé :

- au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C en renfort au sein des services administratifs pendant la période estivale ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11°) QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE donne des nouvelles d'une conseillère municipale souffrante.

M. LE MAIRE informe l'assemblée que suite à des actes de délinquances, les enfants ont été convoqués avec leurs parents en présence de la police municipale et de la gendarmerie pour un rappel à la loi.

Mme FORTIER présente le calendrier des festivités estivales, calendrier qui a été distribué aux nouveaux montrichardais.

Elle présente également le déroulé de la journée organisée à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du jumelage.

M. LE MAIRE remercie Mme GARNIER, présente dans l'assemblée, pour le don de plusieurs centaines de livres au profit du Bénin, de la bibliothèque et des écoles.

M. ARNOULT demande en quoi consiste 'Les nuits du donjon ».

Mme FORTIER lui répond.

M. ARNOULT demande s'il serait possible d'organiser une visite de l'Ave Maria.

M. LE MAIRE prend note de sa demande.

M. ARNOULT demande comment se passe la circulation rue du Pont / rue Nationale (en venant de Bourré) suite au retrait de l'échafaudage de l'Ave Maria, le panneau « STOP » ayant été retiré.

M. GAUTHIER lui répond que la circulation reprend comme elle l'était avant le sinistre en 2019, à savoir priorité à droite.

M. LE MAIRE revient sur la visite de M. WANVOEGBÉ, maire de la commune d'Adjarra au Bénin, ce jour.

M. ARNOULT interroge sur le devenir de l'ancien centre de secours, est-ce que les choses ont évolué depuis le dernier conseil municipal.

M. LE MAIRE informe que sur les 3 projets reçus, 1 a été abandonné.

Il propose que les deux projets restants soient présentés en commission générale début septembre afin que le choix soit fait par l'ensemble des élus. La date du 03 septembre est retenue.

Mme BONALDI rappelle la braderie des commerçants organisée par l'UCIAM le 07 juin et que la rue Nationale sera fermée pour une semi-nocturne le 10 juillet à l'occasion de la manifestation organisée au Donjon pour l'anniversaire de sa réouverture.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H57.

Le Président de Séance
Damien HÉNAULT



Le secrétaire de séance
Damien FOUILLET